



Réunion régulière mensuelle
Conseil de la Communauté rurale de Kedgwick
Procès-verbal
Mardi 18 février 2025

Présents : **Maire :** Éric Gagnon

Conseillers présents: Cédric Léonard, Steeve Savoie, Burt W. Paulin, Guillaume Deschênes-Thériault, Jean-Baptiste Thériault, Huguette Fournier.

Conseiller absent : Denis Couturier,

Personnel administratif : Carole Tremblay, directrice générale/greffière
Valérie Savoie, trésorière

Soutien technique : Olivier Rondot

Notes : La réunion est diffusée sur la page Facebook municipal.
Me Sheila Mecking et Me André Daigle assiste à la réunion publique par ZOOM

1. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire Gagnon souhaite la bienvenue et fait la lecture de l'ordre du jour.

2. Vérification du Quorum

Confirmation du quorum par la greffière.

3. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun.

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Guillaume Deschênes Thériault et appuyé par le conseiller Cédric Léonard que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Burt W. Paulin et appuyé par le conseiller Jean-Baptiste Thériault que le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2025 soit adopté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

6. Affaires découlant du procès-verbal

Aucun.

7. Correspondance

Aucune correspondance.

8. Rapport des Finances

Aucun rapport financier n'est présenté.

9. Rapports

- GRC
Le conseiller Léonard présente le rapport de la GRC.

- **Chef pompier**
Aucun rapport n'est présenté.
- **Directeur général**
Aucun rapport n'est présenté.
- **Comités du conseil**
Aucun rapport n'est présenté.
- **Autres entités communautaires**
Aucun rapport n'est présenté.

9. A Audiences publiques – Demande de rezonage (5, rue des Sapins)

Monsieur le maire s'adresse au conseil et personnes présentes.

Le Conseil municipal examine actuellement une demande de rezonage pour le terrain situé au 5, rue des Sapins. La population a eu l'opportunité de consulter le projet d'arrêté au bureau municipal ainsi que sur le site web de la municipalité. Les objections écrites concernant cet amendement pouvaient être soumises au Conseil municipal en les envoyant à la greffière municipale avant 16 h 30 le vendredi 14 février 2025.

Les membres du Conseil municipal ont reçu de la documentation détaillée de la part de la requérante, Mme Bérubé, le rapport et l'avis du Comité consultatif en matière d'urbanisme, ainsi que le projet d'arrêté avec les conditions. Nous avons eu l'opportunité de prendre connaissance de l'ensemble des informations reçues jusqu'à présent.

Lors de la rencontre de ce soir, nous aurons l'occasion d'entendre, en premier lieu, une présentation du service d'urbanisme, suivie d'une présentation de la requérante. Chacune de ces présentations sera suivie d'une période de questions réservée aux membres du Conseil municipal. Il y aura la lecture des objections reçues, ainsi qu'une présentation des objections des membres du public présents ici ce soir. Ce sera à ce moment que le public pourra prendre la parole. Nous invitons le public à ne pas intervenir avant ce moment, afin d'assurer le bon déroulement de la réunion.

Monsieur le maire invite messieurs Bernatchez et Landriau du service d'urbanisme à venir présenter le projet, leur analyse, ainsi que l'avis du Comité consultatif d'urbanisme.

Service d'urbanisme – Présentation

Monsieur Landriau présente le projet à l'aide d'une présentation PowerPoint, que le public peut suivre en temps réel.

M. le maire remercie M. Landriau pour cette présentation.

Période de questions des conseillers :

Conseiller Paulin

Question : Demande la raison pourquoi Groupe Savoie a été mentionné dans la présentation.

Réponse : M. Landriau explique dans un certain rayon, s'il y a une entreprise industrielle qui peut créer des bruits, des odeurs et des fumées, certaines distances et précautions doivent être prises en compte lors d'ouverture de garderie, école ou autres.

Question : En janvier 2018, la garderie avait été approuvée par Tomy Pitre de l'urbanisme. En juillet 2022, la CSR a supporté la demande. M. Paulin demande pourquoi la décision n'est plus la même pour la CSR et que celle-ci ne recommande plus le projet.

Réponse : M. Landrieau répond qu'une confirmation de zonage a été donnée pour confirmer qu'une activité professionnelle à domicile était autorisée à 5, rue des Sapins, mais limitée à certaines conditions. Le projet que Mme Bérubé propose est de nature commerciale. C'est la raison pour laquelle nous devons considérer un rezonage. Un commerce n'est pas permis dans le zonage actuel du 5, rue des Sapins.

Conseiller Deschênes-Thériault

Question : Demande au niveau des stationnements, si la demande est acceptée, le plan de stationnement devra être respecté.

Réponse : M. Landriau répond que les recommandations sont un accord avec le conseil municipal et le requérant.

Conseiller Savoie

Question : Quel est le nombre d'enfants permis avec une activité à domicile.

Réponse : M. Landriau répond que le nombre d'enfants peut aller jusqu'à 20 et que l'aire de plancher joue un grand rôle dans le nombre d'enfants permis.

Conseiller Deschênes-Thériault

Question : Si la fusion des deux lots va de l'avant, est-ce que le nombre d'enfants proposé par Mme Bérubé serait acceptable.

Réponse : M. Bernatchez mentionne que deux ministères travaillent ensemble sur le dossier. Le ministère de la sécurité publique se dit satisfait, c'est acceptable, avec une tolérance qui peut fonctionner. De son côté, le ministère de la santé publique mentionne que même si la fusion des deux terrains va de l'avant, nous sommes au-delà de la réglementation réelle.

M. le maire demande si les membres du Conseil ont d'autres questions. Aucune autre question n'est soulevée. Il appelle Mme Bérubé à prendre la parole. Il souligne que le conseil a déjà pris connaissance de l'ensemble de la documentation remise jusqu'à présent et invite la requérante à présenter des compléments d'informations additionnels relatifs à la demande et à la présentation faite par le service d'urbanisme.

Madame Bérubé – présentation

L'avocate de Mme Bérubé, Me Sheila Mecking (qui assiste à la réunion par ZOOM) prend la parole et fait la présentation pour Mme Bérubé. Elle soulève des points relevant du document qui a été remis aux conseillers et monsieur le maire. Elle mentionne que la fusion des deux terrains devrait être effectuée dans les prochaines semaines, ce qui n'apporterait plus de problèmes avec la fosse septique.

M. le maire remercie Me Mecking pour la présentation et demande aux conseillers s'ils ont des questions. Aucune question n'est soulevée.

Mme Bérubé prend la parole et explique la raison de la demande d'expansion faite en 2020.

Période de questions des conseillers :

Conseiller Léonard

Question : Demande si le service d'inclusion pour enfant à besoins spéciaux est accessible ailleurs dans la Communauté.

Réponse : Mme Bérubé répond que non, seulement sa garderie offre ce service.

Conseiller Paulin

Question : Demande si, en 2020 lorsque le gouvernement avait demandé de garder la garderie ouverte afin d'aider les travailleurs essentiels, est-ce qu'ils ont demandé que le nombre de place soit plus élevé que 27 enfants.

Réponse : Mme Bérubé répond que non, pas nécessairement, parce que dès que les mesures d'urgence ont été levées, les enfants sont retournés dans leur service de garde respectif.

Conseiller Deschênes-Thériault

Question : Demande si le projet de "dépose-minute" sera mis en place si la demande est acceptée et il demande si Mme Bérubé dispose d'assez d'espace afin de respecter les normes de stationnement.

Réponse : Mme Bérubé répond par l'affirmative aux deux questions.

Conseiller Léonard

Question : Demande s'il y a un courriel qui dit que M. Tomy Pitre avait suggéré à Mme Bérubé de faire la demande de permis pour un garage détaché tout en sachant la raison de ce permis.

Réponse : Me Mecking répond que tout a été fait à l'oral.

M. Bernatchez

Question : Demande si, au moment où l'on accuse M. Pitre d'avoir recommandé de faire une demande de permis, la demande de rezonage avait déjà été soumise.

Réponse : Mme Bérubé répond qu'elle a complété la demande de rezonage avec l'aide et les conseils de M. Pitre.

Aucune autre question n'est soulevée.

Lecture des oppositions écrites

Madame la greffière fait la lecture des objections écrites, reçues entre le 23 janvier et le 14 février 2025.

La lecture des objections terminées, monsieur le maire invite le public à se faire entendre s'ils ont des informations supplémentaires à partager, autres que celles déjà présentées et lues,

Intervention du public

Les personnes suivantes expriment leur opinion sur le dossier de la demande de rezonage.

- Mme Jessie Savoie, en faveur du projet de rezonage
- Mme Sarah Doyle, en faveur du projet de rezonage
- Mme Bianca Phillips, en faveur du projet de rezonage
- Mme Sandra Doyle, en faveur du projet de rezonage
- Mme Carole Laliberté, contre le projet de rezonage
- Mme Suzanne Cyr, contre le projet de rezonage
- Mme Francine Bérubé, en faveur du projet de rezonage
- Mme Claudine Bérubé, en faveur du projet de rezonage

M. le maire remercie toutes les personnes qui ont pris le temps de partager leurs opinions sur le dossier en question. Il souligne que, dans le cadre de leurs réflexions, l'ensemble des informations, suggestions et préoccupations qui ont été exprimées seront soigneusement prises en compte par tous les conseillers municipaux. M. le maire rappelle que, conformément à la loi sur l'urbanisme, toute personne incluant le service d'urbanisme, souhaitant soumettre des objections aux objections soumises lors de cette réunion dispose d'une période additionnelle de 14 jours. Ces objections doivent être formulées par écrit et soumises directement au bureau de la greffière municipale. La date limite pour soumettre ces objections est fixée au 4 mars 2025.

Le dossier sera porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion publique du conseil pour prendre connaissance des nouvelles objections reçues, le cas échéant, et pour poursuivre les étapes du processus de rezonage.

10. Motions et résolutions

- **Proposition # 2025-08** : Audiences publiques – Demande de rezonage – 5, rue des Sapins

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la présentation et des avis écrits de la Commission des services régionaux du Restigouche – Division urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil a entendu la requérante ainsi que les oppositions écrites, incluant les prises de position du public, exprimées soit en faveur, soit contre la demande de rezonage;

ATTENDU QUE selon la loi sur l'urbanisme – Article 39(2), formule que le public dispose d'un délai de quatorze (14 jours) supplémentaires pour soumettre des oppositions écrites au oppositions soulevées;

Il est proposé par le conseiller Steeve Savoie et appuyé par le conseiller Cédric Léonard qu'il soit résolu que le dossier portant sur la demande de rezonage du 5, rue des Sapins et de l'arrêté municipal 19-2025-1 – Plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick, visant à modifier l'arrêté 19-2017, soit porté à l'ordre du jour de la réunion publique du 18 mars 2025. Adopté à l'unanimité.

11. Rapport des conseillers

Conseiller Burt W. Paulin

Nettoyage des rues : M. Paulin demande qu'une lettre soit envoyée au ministère des transports pour les aviser de ne pas mettre la neige sur le terrain des citoyens, lors du nettoyage de rue.

Conseillers Guillaume Deschênes-Thériault

SDR et projet de revitalisation des parcs: Une demande avait été soumise pour revitaliser nos parcs, un projet d'une valeur de 100 000\$. La province a approuvé 40 320\$.

Communauté francophone accueillante : Un projet a été déposé avec le gouvernement fédéral, une signature a été faite, nous aurons plus de détails dans les prochaines semaines.

Bibliothèque publique : M. Deschênes-Thériault mentionne les activités qui se dérouleront au cours du mois.

Conseiller Cédric Léonard

Comité de travail négociation syndical : Le comité de travail portant sur la négociation de la prochaine convention collective s'est rencontré à quelques reprises

Comité de négociation : Une première rencontre avec le comité de négociation devrait se tenir au début du mois de mars.

Conseiller Steeve Savoie

M. Savoie mentionne que la municipalité a de bons représentants sur le comité de négociation avec monsieur Deschênes et monsieur Léonard.

Conseillère Huguette Fournier

Tourisme : Reçu la visite au Restigouche de "Snow Ride TV". Une émission télévisée de 30 minutes sera diffusée le 9 mars prochain. Le forum touristique se tiendra le 1er avril.

SCHP : Mme Fournier mentionne que la représentation municipale sur ce comité n'a pas le droit de vote. Elle demande s'il est nécessaire qu'un conseiller continue d'assister aux réunions. Elle mentionne qu'aucun représentant de St-Quentin n'est présent et mentionne qu'un représentant de la SCHP pourrait venir faire un rapport de façon périodique lors des réunions

publiques du conseil. Mme Fournier demande à ce que la directrice générale adresse une lettre à la SCHP à ce sujet.

Conseiller Jean-Baptiste Thériault

Eau égouts : Difficulté avec les pompes, l'une d'entre elle devra être changée. La situation a été réglée temporairement jusqu'à ce que la température extérieure permette de faire les travaux. La consommation de l'eau se tient à 170 000 gallons / 24 heures.

12. Rapport du maire

CMA 2029 : Le Restigouche dépose sa mise en candidature pour la tenue du CMA 2029. Une demande de lettre d'appui se fera auprès d'organisme et autres intervenants dans les prochaines semaines.

Développement économique : Une rencontre avec M. James Irving a eu lieu dernièrement. Bonne rencontre.

CSR : Une rencontre avec la première ministre, madame Susan Holt, s'est tenue avec tous les maires du Restigouche.

Fête de la Famille : Très belle journée! Malgré la température et belle participation! Merci aux organisateurs.

13. Présentation du public

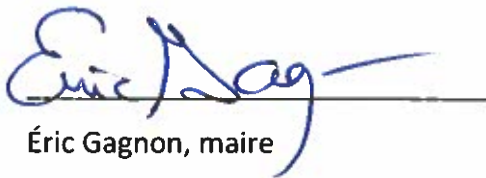
Aucune.

14. Question du public

Aucune.

15. Date de la prochaine réunion : Mardi 18 mars 2025.

16. Levée de la réunion : proposée par le conseiller Steeve Savoie à 21h36.



Éric Gagnon, maire



Carole Tremblay, greffière